

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

LIVRE I. — LES PRÉLUDES DU PROCÈS.

CHAPITRE I. — ENQUÊTE DE 1450.

Supplice de Jeanne d'Arc. — Quelques analogies avec la passion du Sauveur. — En 1450, les circonstances permettent l'ouverture d'une enquête. — Le roi Charles VII donne commission à maître Guillaume Bouillé. — Sept témoins sont entendus. — Guillaume Bouillé rédige un mémoire. — Démarches du parti anglais pour s'emparer de l'opinion générale. — Le pape Nicolas V envoie un légat en France. — Le Cardinal d'Estouteville. — Le légat entreprend une nouvelle enquête. — Il requiert le concours de l'inquisiteur. 1.

CHAPITRE II. — JEAN BRÉHAL.

Son origine. — Sa profession religieuse. — Son doctorat. — Il est nommé inquisiteur de France. — Elu prieur de Saint-Jacques, il représente les Ordres mendiants dans la querelle avec l'Université de Paris. — Sa conduite à l'assemblée réunie pour la conciliation. — Il compose un traité sur les privilèges concédés aux Mendicants pour la confession des fidèles. — Il écrit l'*Epithema montium*. — Son intervention dans l'affaire des Vaudois d'Arras. — Il s'intéresse à la bibliothèque du couvent d'Évreux. — Son nom est mentionné dans les registres de l'Echiquier. — Déchargé en 1474 des fonctions d'inquisiteur, il travaille à la réforme de son couvent d'affiliation. — Le général de l'Ordre lui donne des pouvoirs de Vicair pour le maintien de cette réforme. — Le chapitre général de Pérouse loue son œuvre. 8.

CHAPITRE III. — ENQUÊTE DE 1452.

L'enquête s'ouvre à Rouen. — Théodore de Leliis et Paul Pontanus y assistent. — Guillaume Bouillé prête son concours. — Cinq témoins sont interrogés d'après un formulaire en 12 articles. — Dix-sept nouvelles citations sont faites le 6 mai. — Le légat, obligé de quitter Rouen, se substitue Philippe de la Rose. — Rédaction d'un nouveau questionnaire en 27 articles. — Les témoins sont entendus. — Bréhal rentre à Paris pour soumettre les actes au cardinal. — Lettre du légat à Charles VII. — Voyage de Bréhal et de Bouillé. — Le légat concède à Orléans des indulgences pour la fête traditionnelle de Jeanne d'Arc. — Les résultats de l'enquête sont communiqués au roi. — Assemblée à Bourges. — Bréhal y compose son *Summarium*. 22.

CHAPITRE IV. — LE SUMMARIUM.

Les manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Le codex ottonien est une copie fautive et incomplète. — Reproduction du texte d'après le manuscrit signé par Bréhal. — Articles du *Summarium* : 1. Visions et révélations. — 2. Prédications. — 3. Hommages rendus aux esprits. — 4. Port de l'habit d'homme. — 5. Soumission à l'Église. — 6. Conduite après l'abjuration. 26.

CHAPITRE V. — LES JURISCONSULTES ROMAINS.

Théodore de Leliis et Paul Pontanus composent leurs mémoires. — Les manuscrits de Paris et de Rome. — Dans quel ordre et dans quelles circonstances ils ont été rédigés. — Le cardinal d'Estouteville retourne à Rome. 46.

CHAPITRE VI. — LA LETTRE AU FR. LÉONARD.

Bréhal réside quelque temps à Lyon. — Parmi les savants étrangers, il consulte un dominicain autrichien. — Biographie du fr. Léonard de Brixenthal. — Manuscrits de Rome, de Vienne et de Paris. — Texte latin de la lettre. — Fixation de la date par les synchronismes. — Réponse inconnue. 51.

CHAPITRE VII. — LES MÉMOIRES.

Consultations écrites de Robert Cybole; — d'Élie de Bourdeilles; — de Thomas Basin; — de Pierre l'Hermyte; — de Gui de Vorseilles; — de Jean de Montigny. — Consultations de vive voix. 59.

CHAPITRE VIII. — NÉGOCIATIONS AVEC ROME.

Informations transmises à Rome. — L'affaire reçoit une nouvelle direction. — La famille d'Arc adresse une supplique au pape. — Voyage de Bréhal à Rome. — Voyage de Bréhal à Rouen. — Mort de Nicolas V. — Élection de Calixte III. — Le pape délègue trois commissaires. — L'archevêque de Reims. — L'évêque de Paris. — L'évêque de Coutances. — L'inquisiteur leur est adjoint. 65.

LIVRE II. — LES ACTES DU PROCÈS.

CHAPITRE I. — LES PREMIÈRES AUDIENCES.

Le procès de réhabilitation est un *beau procès*, dans toute l'acception du mot. — Première audience solennelle, le 7 novembre 1455, à Notre-Dame de Paris. — Seconde audience, le 17, à l'évêché. — La famille d'Arc constitue des procureurs. — Assignations générales publiées à Rouen. — Sommations particulières à l'évêque, au promoteur et au vice-inquisiteur de Beauvais. — Audiences du 12 et du 15 décembre. — Requête des demandeurs pour faire entendre des témoins. — Dépositions reçues les 16, 17 et 19 décembre. — Audience du 18: lecture du mémoire des demandeurs. — Audience du 20: les héritiers de Cauchon envoient un fondé de pouvoirs. — Les juges ordonnent une enquête au pays natal de Jeanne. 75.

CHAPITRE II. — LES DÉPOSITIONS DES TÉMOINS.

Quatre témoins sont entendus à Paris, en janvier 1456. — Trente-quatre témoins sont entendus en Lorraine, du 28 janvier au 11 février. — Audience du 16 février: les assignés de Beauvais se présentent. — Enquête à Orléans du 22 février au 16 mars. — Atermoiements réclamés par les demandeurs pour faire entendre de nouveaux témoins. — Enquête à Paris, du 2 avril au 11 mai. — Audition de témoins et séances à Rouen du 10 au 14 mai. — Déposition de Jean d'Aulon, à Lyon, le 28 mai. 85.

CHAPITRE III. — L'ÉTUDE DU DOSSIER.

Les commissaires étudient les pièces du dossier, à Paris. — Mémoires de Gerson; — de Jacques Gélou; — de Martin Berruyer; — de Jean Bochart. — Audiences reprises à Rouen, et tenues du 1^{er} juin au 10 par des juges sous-délégués, en présence de Bréhal. — Composition du dossier. — Conclusions qui se dégagent de son étude. — Bréhal est chargé de faire une récapitulation générale des consultations. 91.

LIVRE III. — ANALYSE DE LA RECOLLECTIO.

CHAPITRE I. — INTRODUCTION ET DIVISION.

Valeur historique et doctrinale du mémoire de l'inquisiteur. — La publication par M. Lanéry d'Arc et le R. P. Ayroles. — Exorde: l'auteur rend hommage à la vérité, qui est la tendance naturelle de l'esprit humain, en même temps que le devoir du juge et du docteur. — Division en deux parties: l'objet et la procédure. 99.

CHAPITRE II. — LE FOND DE L'AFFAIRE.

§. 1. — Les apparitions	102.
§. 2. — Les révélations	106.
§. 3. — Les prédictions	108.
§. 4. — Les hommages rendus aux esprits	112.

§. 5. — La conduite vis-à-vis des parents.	114.
§. 6. — Les habits d'homme.	116.
§. 7. — Les paroles répréhensibles.	119.
§. 8. — La soumission à l'Église.	122.
§. 9. — La récidive.	126.

CHAPITRE III. — LA PROCÉDURE.

§. 1. — Incompétence du juge.	129.
§. 2. — Animosité du juge.	130.
§. 3. — Prison et geôliers.	131.
§. 4. — Causes de récusation et d'appel.	132.
§. 5. — Le sous-inquisiteur.	134.
§. 6. — Altération des articles.	136.
§. 7. — L'abjuration.	136.
§. 8. — La récidive.	138.
§. 9. — Les interrogatoires.	139.
§. 10. — Défenseurs et assesseurs.	140.
§. 11. — Qualificateurs de la cause.	143.
§. 12. — La sentence.	147.

CHAPITRE IV. — ÉTUDE CRITIQUE DU MANUSCRIT.

Qualités de l'œuvre personnelle de Bréhal. — Nombreuses citations vérifiées. — Explications. — Le manuscrit 5970 de la Bibliothèque nationale. 149.

LIVRE IV. — TEXTE DE LA RECOLLECTIO.

Exordium et partitio	37
Primum punctum:	
CAPITULUM I. — De visionibus et apparicionibus quas Johanna pretendit se habuisse.	57
CAPITULUM II. — Quod multas revelaciones et consolaciones a spiritibus sibi apparentibus Johanna se habuisse asseruit.	257
CAPITULUM III. — Quod aliqua futura et contingencia pronunciarie seu predicere visa fuit.	367
CAPITULUM IV. — Quod illis spiritibus ei apparentibus et ipsam alloquentibus sepe reverentiam exhibuit.	467
CAPITULUM V. — Quod a patre et a matre non licenciata elanculo recessit.	527
CAPITULUM VI. — Quod habitum virilem diu portavit, comam amputavit, et arma gestans bellis se immiscuit.	567
CAPITULUM VII. — Quod Johanna multa verba temeritatis et jactancie videtur protulisse, et quedam periculosa in fide asseruisse.	757
CAPITULUM VIII. — Quod judicio militantis ecclesie de dictis et factis suis se submittere, ut videtur, recusavit.	887
CAPITULUM IX. — Quod, post abjuracionem seu revocacionem, virilem habitum ab ea dimissum resumpsit, et apparicionibus ac revelacionibus suis, quibus publice renunciaverat, iterum adhesit.	4057
Secundum punctum:	
CAPITULUM I. — De incompetencia judicis, maxime episcopi qui processum deduxit.	1147
CAPITULUM II. — De judicantis episcopi inordinato et corrupto affectu, ac ejusdem severitate.	1207
CAPITULUM III. — De incommoditate carcerum ac custodum ejus.	1357
CAPITULUM IV. — De recusacione judicis, et sufficienti provocacione seu appellacione ad papam.	1407
CAPITULUM V. — De subinquire, ac ejus diffugio, et metu sibi illato.	1497
CAPITULUM VI. — De articulorum falsitate, et corrupta eorum compositione.	1537

CAPITULUM VII. — De qualitate revocacionis seu abjuracionis, quam Johanna facere impulsam fuit.	158*
CAPITULUM VIII. — De pretense relapsu contra Johannam.	168*
CAPITULUM IX. — De interrogantibus, ac difficilibus interrogatoriis Johanne factis.	172*
CAPITULUM X. — De defensoribus, de exhortatoribus, deque accessoribus, atque de predicantibus, processui intervenientibus.	176*
CAPITULUM XI. — De deliberantibus in causa, seu determinacionibus eorum quo ad capitula causae.	185*
CAPITULUM XII. — De qualitate sentencie, et diffinitione processus.	199*

LIVRE V. — LA RÉHABILITATION.

CHAPITRE I. — DERNIÈRES AUDIENCES.

Les juges, réunis à Paris, fixent la date de la reprise des audiences. — Le 1^{er} et le 2 juillet, ils siègent à Rouen, pour entendre les conclusions. — Nouvelle révision du dossier. — Audience solennelle du 7 juillet 1456. 155.

CHAPITRE II. — LA SENTENCE.

Autorité des juges, déléguée par le Saint-Siège. — Les parties : demandeurs et intimés. — Objet de la cause. — Pièces du dossier examinées par les juges pour motiver leur sentence. — Réprobation des XII articles du procès de condamnation. — Les considérants de la sentence. — Déclaration de nullité des procès de *laps* et de *relaps*. — Annulation de leurs effets et de toute note infamante. — Ordonnance de promulgation solennelle et de réparation. 157.

CHAPITRE III. — CONCLUSION.

Exécution de la sentence à Rouen, et à Orléans. — Le roi et le légat du pape Alain de Coëtivy sont informés de l'issue du procès. — Voyage de Bréhal à Rome pour rendre compte au souverain Pontife. — Sentiments de Calixte III. — L'heure de la Providence. 162.